

## Qu'est-ce que le dispositif Transition 22 ?

Je suis en situation de handicap et j'ai envie de travailler en entreprise ou en collectivité : c'est un dispositif, porté par les ESAT du département, qui accompagne et facilite mon insertion professionnelle.

### Je peux bénéficier du dispositif si :

- Je suis en situation de handicap et bénéficie d'une orientation MDPH ESAT ou ESAT de transition.
- J'ai 20 ans ou plus.
- Je souhaite travailler dans une entreprise ou une collectivité et suis motivé(e).
- Je suis autonome dans mes déplacements.
- L'adaptation aux changements de rythme et de lieu est possible pour moi.

## Ils et elles en parlent

“ C'est bien de faire des stages en continu. Ça nous aide à savoir dans quoi on veut travailler et à trouver un travail.

Zorah, Entreprise Sodexo

“ C'est un tremplin vers de nouveaux horizons. Je pense qu'il ne faut pas douter de soi-même. Il faut aller essayer, même si c'est compliqué !

Thomas, Entreprise Bernard Jarnoux

“ Je suis très fier de moi, c'est une réussite, un beau parcours.

Gilbert, Entreprise Rouillard

### CONTACT COORDINATRICE DÉPARTEMENTALE

Marie COLLÉ

☎ 06 71 03 67 33

✉ responsable.esat.transition@handicap22.fr



Un dispositif porté par Handi-Cap 22

Avec le soutien de l'



## Vous avez un projet ou un rêve professionnel ?

Un tremplin vers le travail en entreprise ou en collectivité dans les Côtes-d'Armor



www.handicap22.org

